

**Motion déposée le 6 décembre 2016 (selon art. 55 alinéa b du Règlement du Conseil général) par les membres du Conseil signataires ci-dessous, chargeant la Municipalité de présenter l'étude, le coût et le planning de la dernière étape de modération de la circulation à travers notre Commune lors du prochain Conseil général (art. 57 du règlement).**

Argumentation :

Le 2 octobre 2013 notre Conseil a voté à l'unanimité le préavis n° 4/2013-2014 relatif à la demande de crédit pour l'étude et la construction de la première tranche des aménagements routiers sur notre Commune. La deuxième tranche faisant l'objet du préavis n° 9/2014-2015 a été votée le 29 juin 2015. Aujourd'hui les travaux sont terminés à part sur la Route de l'Etraz où il reste le revêtement phonoabsorbant à poser.

**La troisième tranche concernant la modération et la sécurisation de la Route de Begnins annoncée dans le budget d'investissement pour la période 2013-2016 est encore à réaliser.**

Au vu de l'importance de mettre en œuvre l'ensemble des mesures prévues pour diminuer le volume de trafic et la vitesse des véhicules, pour sécuriser nos déplacements et revaloriser l'espace public, pour assainir le bruit routier en application de la Loi fédérale, le tout pour améliorer notre cadre de vie nous demandons à la Municipalité de :

- tout mettre en œuvre pour pouvoir terminer au plus vite les aménagements de modération du trafic, en traversée du village, annoncés en 2013 et
- soumettre en conséquence un préavis à cet effet lors du prochain Conseil général.

En conclusion, nous demandons au Conseil de prendre en considération cette motion, libellée comme suit :

**Le Conseil général délibérant dans sa séance du 6 décembre 2016 charge la Municipalité de présenter le projet, le coût et le planning de la dernière étape de modération de la circulation, en traversée de notre Commune, lors du prochain Conseil général**

et de faire parvenir la motion à la Municipalité (si le vote est favorable).

Signatures :

Romain HADORN

Michel GUEX

Josée LEUPIN

Eric PASCHE

Carol WUERSCH

Motion déposée au Conseil Général de Vich, le 6 décembre 2016.